

L'an deux mille vingt-six, vendredi 19 juin 2026, à dix-huit heures trente-sept, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 12 juin 2026, se sont réunis à la salle polyvalente de Villeblevin (12 rue des fossés de l'Ouest 89140 Villeblevin), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 22

Votants : 29

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Bakari-Baroini, Valenti (Champigny), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Guéret (Michery), Danjon (Pailly), Lesaffre (Plessis Saint Jean), Léonard, Dorte, Laurent, Joly (Pont sur Yonne), Martin O. (Serbonnes), Spahn, Humblot, La Coste de Fontenilles (Villeblevin), Berthy (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Cochenec (Villeneuve la Guyard), Sellier (Vinneuf)

Était présente (suppléante) : Mesdames, Messieurs, Léger (Perceneige), Couturre (Saint Sérotin)

Étaient absents (titulaires) : Mesdames et Messieurs, Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Cristovao (Pont sur Yonne), Martin L., Viana (Sergines), Talvat, Horsin (Thorigny Sur Oreuse), Coutouly, Benchabane, Piète, Sineau (Villeneuve la Guyard), Hautecoeur (Villeperrot), Nezondet (Vinneuf)

Pouvoirs : Mme Devinat à M. Spahn, Mme Rangdet à Mme Guéret, M. Sylvestre à M. Babouhot, M. Gonnet à M. Marty, Mme Cristovao à Mme Laurent, Mme Coutouly à Mme Cochenec, M. Nezondet à Mme Sellier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités.

Objet : Mise en place d'une grille de tarifs séjours Enfance-Jeunesse dispositif « VACAF »

Le Conseil communautaire, Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Bulletin Officiel n°12 du 23 mars 2023 du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse,
- la délibération n° 2020-37 en date 3 mars 2020 portant définition de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,
- La signature de la convention de partenariat séjours Enfants et Adolescents – Aides aux Vacances Enfants (AVE) avec la CAF en 2026,
- La signature de la convention de partenariat séjours Enfants – Pass Colo avec la CAF en 2025 ;

Considérant,

- le projet éducatif de la CCYN,
- l'offre d'encourager le départ en vacances aux enfants et adolescents et de réduire le coût du séjour,
- qu'il y a lieu d'adapter une tarification spécifique pour les séjours dispositif « VACAF » ;

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents :

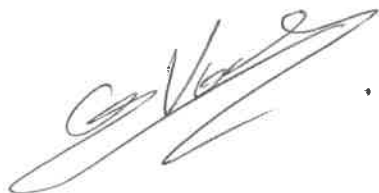
➤ **FIXE** la grille tarifaire des familles comme suit :

Tarifs séjours Enfance-Jeunesse dispositif VACAF

Quotients		CCYN	Hors CCYN	CCYN	Hors CCYN	CCYN	Hors CCYN
		Coût séjour <5 000€		Coût séjour entre 5 000€		Coût séjour >10 000€	
		Semaine à partir de 5 jours	Semaine à partir de 5 jours	Semaine à partir de 5 jours	Semaine à partir de 5 jours	Semaine à partir de 5 jours	Semaine à partir de 5 jours
Q1	<450	125	155	155	185	180	210
Q2	451-700	140	170	170	200	195	225
Q3	701-900	162	200	200	230	225	250
Q4	901-1100	195	220	225	255	255	285
Q5	1101-1400	204	234	250	280	282	312
Q6	1401-1900	277	307	340	370	383	413
Q7	1901-plus	325	355	400	430	450	480

- **AUTORISE** Le Président à signer
- tous les documents nécessaires à la mise en place de ce dispositif,
 - toutes conventions à intervenir avec les Services de l'État, relatives à la participation financière sur les charges de fonctionnement des séjours.

Pour copie certifiée conforme,
Le Secrétaire de Séance, Frédéric VALENTI




le Président, Thierry SPAHN

